

EFFETS INDUITS DES CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE NIAMBÉZARIA (CÔTE D'IVOIRE)

ADJI Adou Jean Marc Le Thoi

Doctorant

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

jeanmarcadji@gmail.com

0709366665

GUEDE One Enoc

Maitre-Assistant, Enseignant chercheur

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

delegueenoc@hotmail.fr

KOUASSI Konan

Maître de Conférences, Enseignant chercheur

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

Kouassikonan50@yahoo.fr

Résumé :

La croissance économique de la Côte d'Ivoire étant essentiellement basée sur les activités agricoles notamment le café et le cacao, a favorisé le peuplement des zones forestières par la dynamique de ces cultures dès l'accession du pays à son indépendance. Les localités de ces espaces forestiers particulièrement la zone du sud-ouest ivoirien ont accueilli des migrants nationaux et internationaux à la recherche de meilleures conditions de vie. Cette situation va entraîner une croissance rapide de la population et une forte pression sur le foncier rural. La forte demande de terres cultivables qui s'en suivra donnera lieu à une diminution des ressources foncières et progressivement laissera place à une raréfaction de ces ressources dans la sous-préfecture de Niambézaria au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Cela ne tardera pas à déboucher sur des conflits fonciers au sein et entre les communautés rurales et entraînera des affrontements violents parfois meurtriers. L'objectif de cette étude est de montrer les effets induits des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Niambézaria. Les résultats de cette étude sont le fruit d'une exploitation des sources secondaires (recherches documentaires) et primaires (enquêtes de terrain). Les enquêtes se sont déroulées de mai à juillet 2021. La méthode des quotas a été adoptée pour ce travail. Cette méthode a permis d'échantillonner 305 paysans. Notre

étude identifie dans un premier temps les origines des conflits fonciers en Territoire de Niambézaria, évalue dans un second temps les affrontements meurtriers en Territoire de Niambézaria ainsi que la déstabilisation du Territoire de Niambézaria par les menaces et la méfiance entre les peuples.

Mots clés : *Conflits fonciers, affrontements meurtriers, communauté, méfiance, menaces*

Abstract

The economic growth of Côte d'Ivoire being essentially based on agricultural activities, particularly coffee and cocoa, favored the population of forest areas through the dynamics of these crops as soon as the country gained independence. The localities of these forest areas, particularly the south-western Ivorian zone, have welcomed national and international migrants in search of better living conditions. This situation will lead to rapid population growth and strong pressure on rural land. The resulting strong demand for arable land will lead to a reduction in land resources and will gradually give way to a scarcity of these resources in the sub-prefecture of Niambézaria in the south-west of Côte d'Ivoire. This will not take long to lead to land conflicts within and between rural communities and will lead to violent and sometimes deadly clashes. The objective of this study is to show the induced effects of land conflicts in the sub-prefecture of Niambézaria. The results of this study are the result of an exploitation of secondary (documentary research) and primary (field surveys) sources. The surveys took place from May to July 2021. The quota method was adopted for this work. This method made it possible to sample 305 farmers. Our study first identifies the origins of land conflicts in the Niambézaria Territory, then evaluates the deadly clashes in the Niambézaria Territory as well as the destabilization of the Niambézaria Territory through threats and mistrust between peoples.

Key words: *Land conflicts, deadly clashes, community, distrust, threats*

Introduction

L'agriculture est la principale source de revenu de 80% de la population pauvre dans le monde (Banque Mondiale, 2019). En Afrique notamment, la plupart des pays en ont fait le moteur de leur développement économique. Avec l'essor de l'économie de

plantation après l'indépendance de la Côte d'Ivoire et au Ghana, plusieurs personnes (ivoiriens et étrangers) vont migrer vers les zones de production du café et du cacao. Ainsi, fuyant les territoires arides sahéliens du Nord et le travail forcé de l'Administration coloniale française pour rejoindre les régions prospères du Sud forestier de nombreux Burkinabé et Maliens ont émigré massivement vers le Ghana avant 1960, puis vers le Nigeria et la Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire particulièrement la longue période de croissance économique et de stabilité politique que connaissait le pays (1960-1980) y a entraîné une forte émigration. Se fondant sur l'idéologie panafricaniste concrétisée par la mise en place du Conseil de l'Entente au lendemain des indépendances, le président HOUPHOUET BOIGNY aimait à dire que « la Côte d'Ivoire est un pays de tradition hospitalière ». Il avait favorisé l'accès des migrants à la terre en déclarant que la terre appartenait à l'exploitant qui la mettait en valeur. Cette politique a induit un fort flux migratoire en provenance principalement du Mali et du Burkina Faso et des autres pays de l'Afrique de l'Ouest (Babo, 2006, p. 5). Ces déplacements ont provoqué une forte concentration de population dans les régions forestières encore très peu exploitées pour y pratiquer l'agriculture particulièrement les cultures vivrières et pérennes. La hausse de la population due à la migration a entraîné de fortes pressions sur les forêts (Didr-ofpra, 2017, p. 6). En effet la croissance démographique de la population ivoirienne ajoutée aux flux migratoires élevés exerce une forte pression foncière. Il en résulte de fortes tensions entre les communautés (Kouassi, 2017, p.4).

La sous-préfecture de Niambézaria n'est pas en marge de cette situation. En effet, au lendemain des indépendances en 1960, les localités de la sous-préfecture ont accueilli de nombreux migrants. Ces peuples massivement venus d'ailleurs ajoutés à la population autochtone ont exercé une forte pression sur les terres

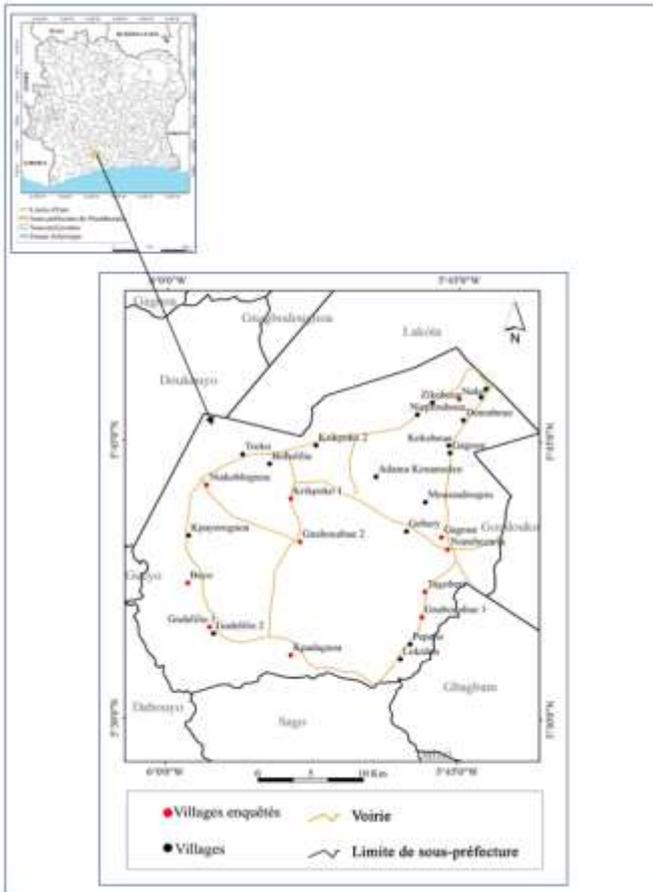
du domaine foncier rural. L'objectif de ces peuples consistait à cette époque à pratiquer les principales activités agricoles que sont le cacao et le café représentant 95% des productions pérennes. Depuis lors les populations ne cessent d'augmenter et les terres deviennent rares. Vu la demande élevée de terre, ce fait n'a pas tardé à déboucher sur des conflits et déclencher des affrontements parfois meurtriers opposant les communautés des peuples originaires et étrangères de la période de 1980 à nos jours. Ainsi se pose le problème de la recrudescence des conflits fonciers entre autochtones et migrants à Niambézaria. De ce problème découle la question centrale suivante : Comment les conflits fonciers impact-ils la cohabitation entre les peuples dans la sous-préfecture de Niambézaria ? Cette étude identifie dans un premier temps les origines des conflits fonciers en Territoire de Niambézaria, évalue dans un second temps les affrontements meurtriers en Territoire de Niambézaria ainsi que la déstabilisation du Territoire de Niambézaria par les menaces et la méfiance entre les peuples.

1-Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée pour mener à bien cette étude est basée sur la documentation et les enquêtes de terrain. La documentation dans son ensemble nous a permis de cerner les contours du sujet et de voir l'impact des conflits fonciers dans le monde rural. La prospection du terrain, quant à elle, a permis d'identifier les localités de la sous-préfecture de Niambézaria les mieux indiquées pour abriter l'étude. Au regard de la problématique étudiée, les localités de Néko, Krikpoko 1, Gnahouahue 2, Niakoblognoa, Beyo, Godelilie 2, Kpadagnoa, Gagoué, Niambézaria, Tagobéri et Kokolilié ont été retenues pour nos enquêtes. Ces onze villages présentent les mêmes types de conflits avec quelques différences. Cependant, les impacts de ces conflits sont les mêmes. Les enquêtes se sont déroulées lors

d'un séjour de trois mois sur le Territoire de Niambézaria, entre Mai 2021 et juillet 2021. Nous présentons les localités enquêtées (Carte 1).

Carte 1 : Répartition des villages enquêtés à Niambézaria



Source : CNTIG, 2014 ; Nos enquêtes, 2021

Réalisation : ADJI Jean Marc, 2021

Le choix d'un échantillon s'est posé comme une exigence en raison du nombre élevé de la population. Il fallait donc choisir un certain nombre d'individus qui soit représentatif. A cet effet, nous avons choisi les propriétaires terriens autochtones et les travailleurs allochtones et allogènes qui étaient prêts et disposés à nous répondre. L'enquête a été menée auprès des populations dans ces différents villages adéquats pour l'étude. Ceci, pour connaître les réalités sur la dynamique des conflits fonciers et les modes de règlement qui s'en suivent. Il convient de noter que le nombre d'habitants à enquêter par localité a été possible grâce à la méthode des quotas.

Les personnes à enquêter sont consignées dans le tableau 1

Tableau 1 : La répartition des personnes à enquêter par village

| Les villages choisis | Nombre total de personnes | FORMULE APPLIQUEE $n = [(Z^2(PQ) N) / (e^2 (N-1) + Z^2(PQ))]$ |
|----------------------|---------------------------|--|
| Neko | 3607 | 29 |
| Krikpoko 1 | 2970 | 24 |
| Gnahouahue 2 | 2407 | 20 |
| Niakoblognoa | 8756 | 71 |
| Beyo | 2072 | 17 |
| Godelilie 1 | 3783 | 31 |
| Kpadagnoa | 3625 | 29 |
| Kokolilie | 3030 | 25 |
| Tagoberi | 917 | 7 |
| Niambézaria | 5839 | 48 |
| Gagoue | 514 | 4 |
| Total | 37520 | 305 |

Source : RGPH 2014, S/P de Niambézaria

n : taille de l'échantillon ; N : taille de la population mère ; Z : coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ; e : marge d'erreur ; p : proportion supposée avoir les caractères recherchés ; Q= 1-p

Au total, 305 personnes ont été enquêtées. Les données issues de l'enquête de terrain ont fait l'objet d'un traitement avant d'être analysées.

2. Résultats et Discussion

2.1. Les origines des conflits fonciers en Territoire de Niambézaria

2.1.1. Le peuple Dida et le peuple Godié, des peuples très accueillants

La circonscription administrative de Niambézaria est un Territoire composé d'un groupe de peuples que sont les Dida et les Godié. Dans les années 1960, les Dida et Godié étaient les seuls à occuper ce Territoire, ce qui expliquait dans cette zone une faible croissance de la population et une abondance des ressources forestières. A cette époque, Ces peuples ont montré leur hospitalité envers les populations venues d'ailleurs. Ces peuples sont entre autres présentés par ordre d'arrivés dans le tableau 2.

Tableau 2 : La présentation par ordre d'arrivée des peuples étrangers à Niambézaria après 1970

| Les peuples venus d'ailleurs à Niambézaria | |
|--|---|
| Catégorie des premiers venus avant 1975 | Principalement les Baoulés, ensuite les Senoufo, Agni, Lobi, Koulango |
| Catégorie des peuples venus après 1975 | Les Burkinabè, Maliens |

Source : Enquête de terrain, 2021

Le tableau 2 ci-dessus a permis de présenter par ordre d'arrivées les peuples étrangers venus à Niambézaria après 1970. L'analyse du tableau permet de faire ressortir deux catégories de peuples, il s'agit d'abord des peuples Baoulés, Senoufos, Agni, Lobis, Koulango de nationalité ivoirienne que l'on peut qualifier d'allochtones et ensuite les peuples Burkinabè, Maliens de nationalité étrangère qu'on appelle aussi les allogènes. A cet effet, nous présentons les flux migratoires à Niambézaria après les années 1970 (Carte 2).

Carte 2 : Les flux migratoires à Niambézaria après les années 1970



Source : CNTIG, 2014 ; RGPH, 2014

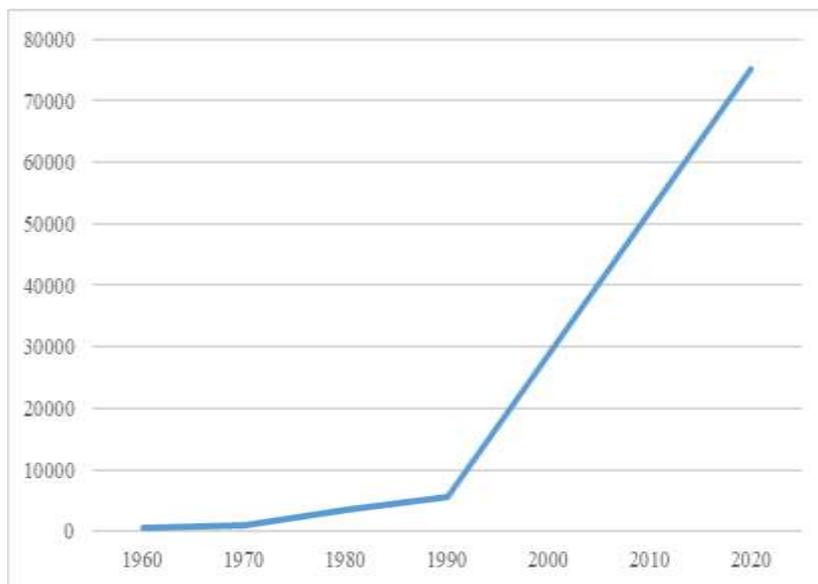
Réalisation : ADJI Jean Marc, 2021

La carte 2 renseigne sur les flux migratoires à Niambézaria après les années 1970. La recherche de terres fertiles et propices à l'agriculture a favorisé les déplacements internes et externes de ces peuples qui vivaient dans des régions peu favorisées par rapport à l'économie de plantation. Dans leur quête, ces peuples ont migré massivement vers les régions prospères du sud forestier dont le sud-ouest forestier ivoirien d'où plusieurs sont arrivés et se sont installés grâce à l'accueil et à l'accord des peuples originaires (Dida et Godié de la sous-préfecture de Niambézaria). Dans cette mesure, Babo (2006, p. 5) fait remarquer que : Dans les années 1970, période du (miracle économique) de la Côte d'Ivoire, les allogènes se sont établis durablement dans le sud-ouest forestier pour exploiter les vastes massifs forestiers de la région. En outre, on observa de nombreux mouvements migratoires internes lorsque les migrants cherchaient des terres propices à l'agriculture.

2-1-2- L'accroissement démographique de la sous-préfecture de Niambézaria

Le Territoire de Niambézaria connaît une forte concentration de ses populations dans la plupart de ses différents terroirs villageois. Cette zone située au sud-ouest forestier ivoirien a enregistré une forte croissance de la population car entre 1970-1975, le nombre de personnes n'a cessé d'augmenter. A ce jour, cet espace territorial est surpeuplé et le besoin de terre se fait de plus en plus remarquer. La figure 1 illustre l'évolution de la population de Niambézaria.

Figure 1 : Evolution de la population de Niambézaria entre 1960 et 2020



Source : INS, Enquête de terrain, 2021

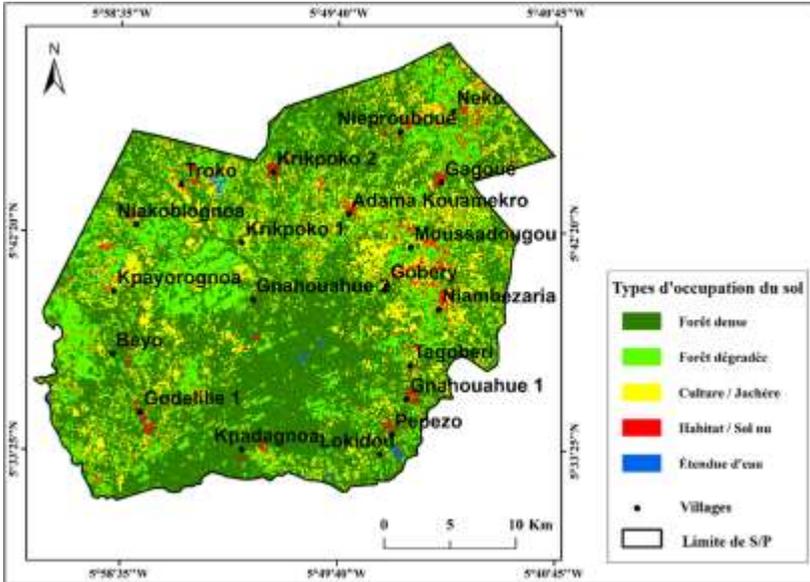
L'analyse de la figure 1 ci-dessus donne de remarquer trois phases dans l'évolution de la population à Niambézaria de 1960 à nos jours. Une première phase de 1960 à 1970 marquée par une faible évolution de la population car celle-ci atteint à peine la barre des 1000 habitants en 1970. Cette évolution est due à l'accroissement des autochtones par les naissances. Une deuxième phase de 1970 à 1990 marquée par une évolution croissante de la population liée aux naissances et aux premiers flux migratoires en 1975. A la date de 1990 la population a atteint le seuil des 5000 habitants. Enfin une troisième phase de 1990 à nos jours traduisant une forte croissance de la population

en raison de la hausse de la natalité et aux forts mouvements migratoires des migrants planteurs à cette période. D'environ 6000 habitants en 1990, la population est passée à ce jour à près de 80 000 personnes. A ce jour, cette population est majoritairement constituée de jeunes dynamiques à la pratique de l'agriculture, ce qui se perçoit à travers leur disponibilité aux cotés de leurs parents aux champs.

2-1-3-Rareté des terres cultivables

Au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, survint la période du miracle économique ivoirien. Ce temps laisse percevoir un moment de paix, d'abondance et de prospérité économique et financière. Le sud et l'ouest ivoirien comprenaient de grandes étendues de forêts et de plantations. Selon la version générale des 11 autorités coutumières des 11 villages enquêtés en Territoire de Niambézaria : « *les forêts étaient de type primaire en 1960. Ces forêts étaient abondantes car elles s'étendaient sur des hectares et étaient constituées de toutes espèces animales et végétales* ». Les premiers occupants de l'espace à cette époque à savoir les Dida et Godié ne représentaient qu'une faible minorité, entourés de vaste espaces forestiers. Mais la crise économique des années 1980 et la recrudescence des flux migratoires en direction des zones forestières ivoiriennes en majorité par les exploitants agricoles ont été des facteurs de diminution progressive des terres dans les zones fortement convoitées, d'où le manque de terre à Niambézaria. A cet effet, nous présenterons l'occupation du sol en 1980, 2000 et 2020 en Territoire de Niambézaria. La carte 3 montre d'abord l'occupation du sol en 1980.

Carte 3 : Occupation du sol de la sous-préfecture de Niambézaria en 1980



Source : USGS, 1980

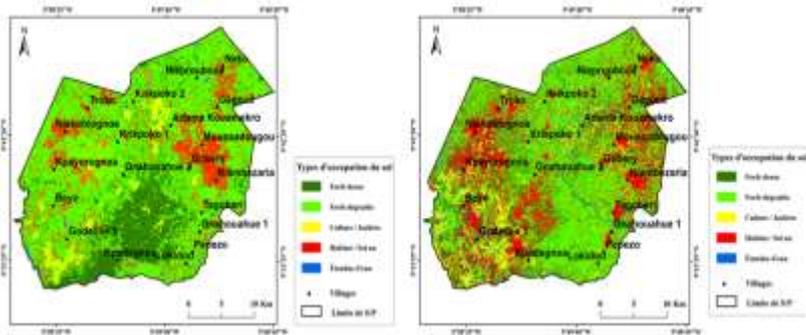
Réalisation : ADJI Jean Marc, 2021

Par la carte 3 l'occupation du sol de la sous-préfecture de Niambézaria en 1980. A cette date, le sol était peu occupé par les habitats villageois et les cultures paysannes sur un espace de 316 km². Nous observons aussi un grand espace de forêt dense qui couvrait toute la sous-préfecture. La forêt dense occupait la surface de 337 km². Cette carte nous présente aussi une étendue moyenne de forêt dégradée qui occupait 190 km². A cette date nous constatons une faible évolution des conflits fonciers et cela est dû au fait que les populations étaient très peu nombreuses et

les forêts s'étendaient sur des hectares. Les ressources foncières étaient abondantes.

Dans la sous-préfecture de Niambézaria, les cultures et les habitats connaissent une croissance spatiale. Cette croissance renforce la destruction des espaces de forêt et cause la raréfaction des terres cultivables, d'où l'accentuation des conflits fonciers. Aujourd'hui, les grandes superficies de cultures et l'extension des habitats ont remplacé les étendues de forêts qui existaient autrefois. En guise d'illustration, nous présentons la carte 4 ci-dessous montrant l'occupation du sol à Niambézaria en 2000 et 2020.

Carte 4 : Occupation du sol de la sous-préfecture de Niambézaria en 2000 et 2020



Source : USGS, 2000, 2020

Réalisation : ADJI Jean Marc, 2021

La carte 4 permet de voir l'occupation du sol de la sous-préfecture de Niambézaria en 2000 et 2020.

En 2000, le sol était moins occupé par les habitats villageois et les cultures paysannes s'étendant sur 325 km². Nous observons aussi un espace réduit de forêt dense dans toute la sous-

préfecture. La forêt dense occupait la surface de 147 km². Cette carte nous présente aussi une grande étendue de forêt dégradée s'étendant sur une surface de 349 km². A cette date nous constatons une accentuation des conflits fonciers et cela s'expliquait par la croissance rapide de la population et la réduction des ressources foncières dans la sous-préfecture.

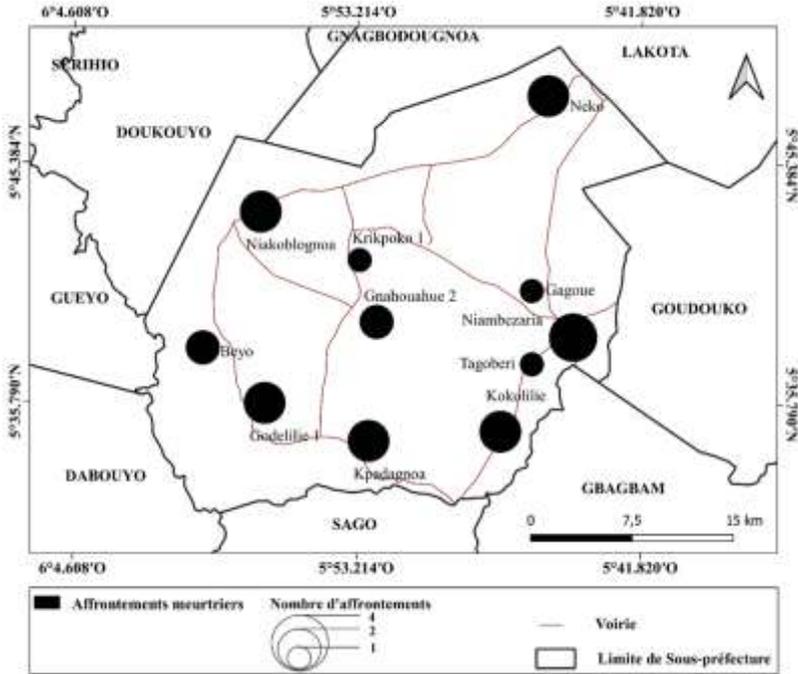
En 2020, le sol est plus occupé par les habitats et les cultures agricoles sur une surface totale de 468 km². Par contre nous remarquons une rareté de forêt dense, il en existe qu'une très faible étendue voire un espace de 70 km². La carte présente aussi une très grande étendue de forêt dégradée s'étendant sur une surface de 281 km². A cette date nous remarquons une intensification des conflits fonciers. Cela s'explique par le fait que les villages sont peuplés et qu'il n'y a plus de terre dans la sous-préfecture. De ce fait, les situations de tensions se sont accrues dans cette zone.

2-2-Les effets induits des conflits autochtones/allochtones/allogènes à Niambézaria

2-2-1-Les affrontements meurtriers entre les peuples à Niambézaria

Les tensions foncières ont abouti à des conflits violents au sein de la circonscription de Niambézaria. Des affrontements meurtriers ont eu lieu entre 1985 et 2021. Les années qui ont suivi l'an 1987 ont été sombres car les esprits ont été touchés et les cœurs ont beaucoup saigné à la suite de véritables guerres qui ont été déclenchées. Ces guerres ont pour la plupart opposé les communautés autochtones aux communautés étrangères dans les localités de Niambézaria. A cet effet nous montrons la répartition des affrontements par villages à Niambézaria entre 1985 et 2021 (Carte 5).

Carte 5 : La répartition des affrontements par village à Niambézaria entre 1985 et 2021



Source : CNTIG, 2014 ; Nos enquêtes, 2021

Réalisation : ADJI Jean Marc, 2021

La carte 5 montre une inégale répartition des affrontements survenus à Niambézaria entre 1985 et 2021. Nous remarquons que les affrontements ont été plus denses à Niakoblogna et Niambézaria où leurs nombres est compris entre 4 et 5. Par contre, dans les autres localités les affrontements ont été moins denses car il y a eu entre 1 et 3 affrontements. De façon générale, le point de discorde touche à la propriété des terres cédées : les

autochtones considèrent que les sommes perçues lors de la vente de leurs terres (à l'époque) sont dérisoires, et que par conséquent, il n'y aurait pas eu de vente mais plutôt une cession pour un délai déterminé. Les étrangers, quant à eux, estiment qu'il y a bel et bien eu vente. C'est d'ailleurs pourquoi ils réclament la propriété de ces terres. C'est dans cette atmosphère de méfiance que les affrontements ont été déclenchés et les violences éclatées très souvent pendant des périodes sensibles, notamment lors des élections où certains politiques instrumentalisent la question. Aussi pour des questions d'occupation illégale des terres des autochtones par les étrangers, des conflits violents sont survenus entre ces communautés. C'est ce qui explique le violent conflit armé qui a opposé le village de Niambézaria à Moussadougou. La crise post-électorale de 2010-2011 a engendré des affrontements meurtriers de très grandes ampleurs, ce qui se perçoit à travers les maisons incendiées et le déplacement massif de populations autochtones dans les zones extérieures à leurs villages. En guise d'illustration, nous pouvons observer les photos de la planche photographique 1.

Planche photographique 1 : Les conséquences des affrontements meurtriers

En Territoire de Niambézaria



Prise de vue, Céci Angela, Mai 2011

Les photos de la planche photographique 1 permettent d'observer les effets induits des affrontements meurtriers à Niambézaria. Dans cet espace, les affrontements ont fait plusieurs dégâts à savoir, l'incendie de plusieurs habitations et le déplacement massif des autochtones loin de leurs villages, ce qui a conduit à de nombreuses pertes en vie humaine. Car les peuples originaires ont été massacrés, plusieurs parmi eux ont été criblés de balles, égorgés, jetés dans des puits, brûlés vifs, tués froidement.

En termes de durée les conflits ont eu lieu sur plusieurs jours voire des mois. Nous présentons la durée de ces affrontements dans le tableau 3.

Tableau 3 : La durée des affrontements à Niambézaria

| Les localités d'affrontement | La durée des affrontements |
|------------------------------|----------------------------|
| Niakoblognoa | 3 mois |
| Neko | 3 Mois |
| Krikpoko 1 | 2 mois |
| Gnahouahué 2 | 2 mois |
| Beyo | 1 mois |
| Godelilié 1 | 3 mois |
| Kpadagnoa | 3 mois |
| Gagoué | 1 mois |
| Niambézaria | 3 mois |
| Tagobéri | 1 mois |
| Kokolilié | 3 mois |

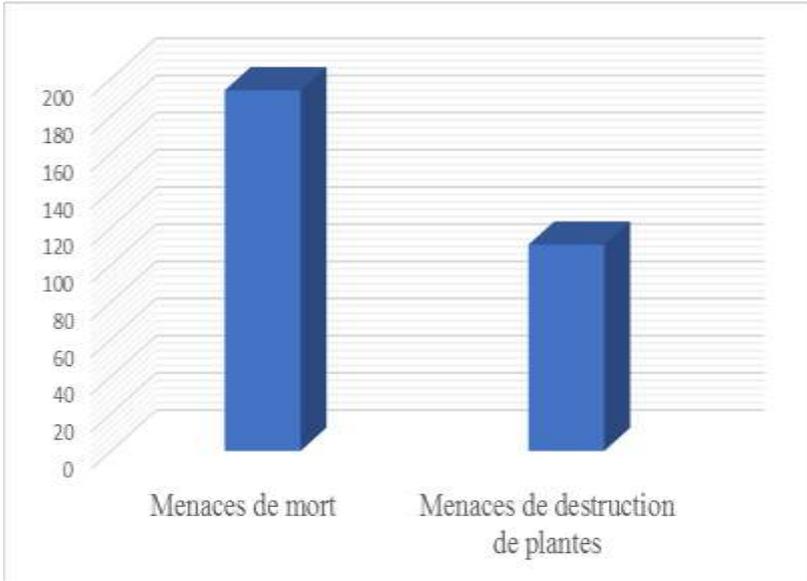
Source : Nos enquêtes, 2021

Le tableau 3 ci-dessus permet de voir la durée des affrontements survenus dans les localités de Niambézaria. Nous remarquons que les affrontements n'y ont pas la même durée car pour certains villages comme Niakoblognoa, Neko, Godelilié 1, Kpadagnoa, Niambézaria, Kokolilié, les affrontements ont une durée de 3 mois. En effet, la durée est longue car ces localités ont rencontré plus de situations de conflits armés. Par contre pour les autres localités, la durée est comprise entre 1 et 2 mois car celles-ci ont rencontré moins de conflits armés.

2-2-2-L'insécurité liée aux multiples menaces de morts et de destructions de plantes à Niambézaria

Plusieurs villages de la sous-préfecture de Niambézaria ont enregistré des cas de menaces de mort particulièrement des travailleurs à l'endroit de leurs tuteurs et de menaces de destruction de plantes opposant le plus souvent les travailleurs eux-mêmes. Nous présentons les types de menaces à Niambézaria (Figure 2).

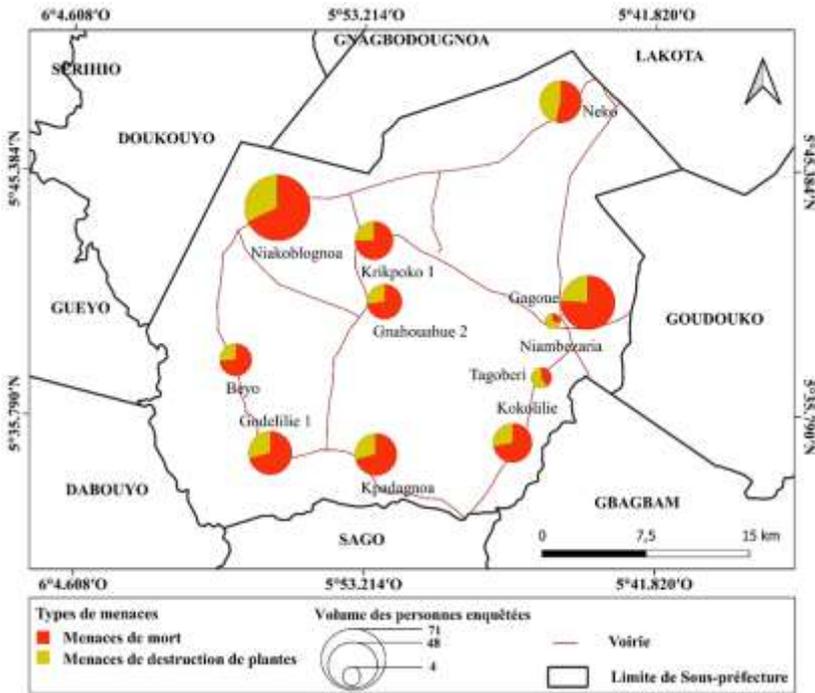
Figure 2 : Les types de menaces rencontrés à Niambézaria



Source : Nos enquêtes, 2021

Le graphique de la figure 2 permet d’observer deux types de menaces à Niambézaria dont les menaces de mort et de destruction de plantes. Nous constatons que les cas les plus fréquents sont les menaces de mort soit 63.60% des cas de menaces. Par contre les menaces de destruction de plantes sont moins fréquentes soit 36.4%. En effet, les menaces de mort sont plus importantes car elles sont plus observées dans les localités dominées par les conflits fonciers entre tuteurs et travailleurs alors que les menaces de destruction de plantes s’observent dans quelques localités dominées par les litiges fonciers entre allogènes. A cet effet, nous répartissons les menaces par village à Niambézaria (Carte 6).

Carte 6 : La répartition des menaces par villages à Niambézaria



Source : CNTIG, 2014 ; Nos enquêtes, 2021
 Réalisation : ADJI Jean Marc, 2021

La carte 6 renseigne sur la répartition des menaces par village à Niambézaria. Nous constatons que les menaces de mort sont plus fréquentes dans la plupart des villages à 70% sauf les villages de Gagoué et Tagobéri où on rencontre plus de menaces de destruction de plantes, à 70%. En effet, l'importance des menaces de mort dans cette sous-préfecture est liée aux mauvais entretiens des plantations de cacao par les travailleurs dans le cadre du contrat de planter-partager et à l'infection des champs par la maladie du cacao qui conduisent généralement les tuteurs à rompre les contrats de travail avec leurs travailleurs. Toutefois

les menaces de destruction de plantes sont principalement liées aux conflits de limites entre travailleurs.

3-Discussion

En Côte d'Ivoire, les conflits qui découlent de tensions autour du foncier laissent percevoir un lien étroit entre la dimension économique et la dimension politique ou identitaire et débouchent sur des affrontements intra et intercommunautaires. Les conflits fonciers ruraux, soutient Kouassi (2017, pp. 2-3), sont omniprésents dans l'ensemble des régions de la Côte d'Ivoire. Il confirme ensuite que : ces actes violents se manifestent notamment par des affrontements armés (affrontements à Tabou entre Kroumen et étrangers), des destructions de plantations et de villages occasionnant ainsi de nombreuses pertes en vie humaines. On peut citer par exemple, les affrontements armés qui ont eu lieu dans les villages de Guitrozon et de petit Duekoué en 2004 avec leur lot de victimes. Cela sous-entend que les tensions foncières entraînent des conflits armés dévastateurs. Les résultats rejoignent également ceux de Chauveau et al. (2020, p. 7) qui soulignent que : en Afrique rurale, la place des tensions autour de la terre et des ressources naturelles dans des conflits armés mettant en danger la sécurité nationale et parfois internationale a attiré l'attention de nombreux sur les rapports complexes entre fonciers et violence politique. Mais ceux de Koffi et al (2021, p. 114), évoquent plus précisément la question des conflits fonciers liés plutôt à la dynamique de la culture de l'anacarde. Ils révèlent que : les conflits fonciers liés à la culture d'anacarde impactent négativement l'organisation de la société. Elles entraînent une atteinte à la cohésion sociale et une remise en cause de l'autorité des chefs traditionnels dans leur tentative de règlement des crises. Des recherches antérieures montrent que les conflits fonciers induisent une utilisation sous-optimale et inefficace des

terres (Feder et Feeny, 1991 ; Wick et Bulte, 2006 ; DeOliveira, 2008 ; Alston et Mueller, 2010 cités par Akama et Genesis, 2021, p. 2). Au-delà de la modification de la composition des cultures et du bétail, les conflits fonciers peuvent réduire les rendements associés aux allocations de portefeuille (Deininger et Castagnini, 2006, cités par Akama et Genesis, 2021, p. 2). Par exemple, dans le secteur agricole, les rendements peuvent diminuer pour diverses raisons telles que la récolte prématurée en réponse à la réduction du risque de pillage, la diminution de l'utilisation des engrais qui peut entraîner une baisse de la qualité du sol et l'impossibilité de mettre les champs en jachère dans les cas de conflits extrêmes (Vlassenroot et Raeymaekers, 2008, cités par Akama et Genesis, 2021, p. 2). En outre, sa présence dans l'agriculture a eu un effet négatif important sur la productivité agricole, soit directement, soit en influençant le comportement des décisions d'investissement des agriculteurs (Place, 2009, cités par Akama et Genesis, 2021, p. 2).

Leurs résolutions trouvent leur essence à la fois dans les procédures coutumières, administratives et judiciaires. Toutefois, les droits revendiqués et les arguments développés pour justifier l'accès à ces droits relèvent largement du droit coutumier, d'où les difficultés, notamment pour les instances d'arbitrage étatiques, de résoudre les conflits. D'un autre côté, les difficultés des instances d'arbitrage coutumières de résoudre les conflits à cause de leur faible autorité conduisent les institutions locales à rechercher les solutions pouvant éviter les affrontements violents entre les parties protagonistes. Les migrations massives souvent anciennes, mettent en présence des populations migrantes qui sont demandeuses de terres et de droits durables sur les terres qu'elles cultivent, et des groupes autochtones qui, selon la coutume, ont des droits d'appropriation radicalement incontournables et incessibles sur ces mêmes terres. Suivant les systèmes fonciers traditionnels en zone sahéenne, les migrants étaient accueillis par un tuteur,

propriétaire foncier autochtone qui leur fournissait des terres dans le cadre d'une relation interpersonnelle d'aide mutuelle et de la reconnaissance par le migrant de cette relation subordonnée. La sécurité de l'implantation foncière des migrants engageait donc virtuellement une très longue durée, mais de façon néanmoins conditionnelle car dépendante du maintien des bonnes relations entre la famille du tuteur et celle du migrant. L'accès à la terre des nouveaux venus se faisait ainsi à travers une relation sociale globale continuellement réaffirmée, plutôt que par une transaction spécialisée et ponctuelle (Chauveau, 2001 ; Matthieu, 1996) cité par Coulibaly (2003, p. 2).

Le contexte récent de la gestion foncière se caractérise aussi par des incertitudes croissantes qui contribuent à rendre les nouvelles transactions incertaines et plus souvent litigieuses. Pour faire face à ces incertitudes et aux conflits fonciers, le Gouvernement ivoirien a engagé un processus de réforme foncière qui vise à clarifier à terme les droits du domaine foncier rural. Les opérations de cadastrage menées dans les années 90 par le plan foncier rural/Programme national de gestion des terroirs et l'opération de délimitation des terroirs villageois menée par l'Agence Foncière Rurale (AFOR) dans les villages ont eu pour effet immédiats l'émergence et la réactivation des conflits fonciers. Ces opérations produisent par conséquent de l'insécurité, contrairement à l'objectif visé par la réforme. Lors des conflits, les acteurs locaux se réfèrent à diverses autorités (de conciliation et d'arbitrage) et utilisent diverses procédures, qui combinent les ressources relevant de la coutume, d'autres relevant de l'administration et des projets, et d'autres enfin, du circuit judiciaire étatique. Dans le cas des conflits fonciers à Niambézaria, les différents points d'achoppement résident autour des contrats signés avec les migrants auxquels leurs descendants ont cédé une partie de leur terre. A leur mort, ces migrants ont cédé ces terres à leurs enfants qui soit, ont enfreint

les termes du contrat en les vendant à une tierce personne ou les descendants des villageois qui ont cédé remettent simplement en cause les termes du contrat. Les autorités villageoises refusent de telles pratiques, car pour elles, aucun contrat ne lie les enfants du défunt cédant aux autorités villageoises ou à la famille qui a octroyé les lots. Comme l'indique Gausset (2008) cité par Koutoua et al (2017, p. 10), « au Burkina voisin, ces contrats de cession sont aussi à la base de nombreux conflits ».

Le manque d'outils de contrôle de la communauté villageoise en Territoire de Niambézaria s'appuyant surtout sur le Plan Foncier Rural qui a été mise en œuvre en Côte d'Ivoire à partir de 1990 a montré ses limites dans la mesure où non seulement dans sa contribution, la législation foncière rurale ne délimite pas avec exactitude les terres appartenant au village. Pire, les villageois n'ayant aucun moyen de contrôle et de sécurisation de leur patrimoine foncier s'en réfèrent à cette loi tout en ignorant que c'est l'Etat qui est le détenteur exclusif des terres. Selon les écrits, les terres immatriculées en Côte d'Ivoire représentent seulement 1% de la superficie totale du pays (Ouattara et Coffi, 2002) cité par Koutoua et al (2017, p. 10). Bien qu'elle soit relativement ancienne, cette estimation est toujours proche de la réalité car à Niambézaria rare sont les détenteurs de parcelles qui procèdent des titres de propriétés. Kone (2006) cité par Koutoua et al (2017, p.10), nous instruit que : selon les dispositions de la loi 98-750, ne peut accéder à l'étape du titre foncier que si l'on a la nationalité ivoirienne. Ce qui signifie que désormais, c'est le droit de sang qui prévaut. Or 47.3% des immigrants d'origine Burkinabè sont nés en Côte d'Ivoire et s'estiment bénéficiaire du droit de sol, de ces avantages et privilèges qui y sont rattachés. Dans le cas des conflits fonciers à Niambézaria, 50% de la population migrante est d'origine Burkinabè (RGPH, 2014). Certains ont même acquis gratuitement des terres bien avant l'indépendance du pays. Cette situation accentue le mal être des migrants qui se trouvent dépossédés des terres sur lesquelles ils

ont bâti tout un projet de vie. N'ayant plus aucune attache dans leur pays d'origine, ces apatrides sont aujourd'hui à la recherche d'une identité. Ce sentiment s'est encore renforcé avec la crise économique cumulée à la crise militaro-politique que connaît le pays depuis 1999.

Conclusion

Comme toutes les sous-préfectures du sud-ouest et l'ouest ivoirien, le Territoire de Niambézaria a été surpris par la rapidité du rythme de la croissance démographique dans ses localités majoritairement par les populations venues d'ailleurs. Il s'en est suivi une réduction rapide des ressources foncières et auxquelles les villageois ne s'étaient pas préparés en conséquence. Cette situation a fait naître de nombreux conflits intra et intercommunautaires et déclenché des affrontements violents, parfois meurtriers. Les problèmes fonciers à Niambézaria n'ont jamais été résolus dans le fond, aucun acte juridique fort n'a jamais su concilier les individus. Alors, face à la recrudescence des violences et pour mettre fin à ces conflits, nous suggérons la négociation entre usagers afin de trouver un accord sur le mode de partage des terres sous l'œil vigilant des autorités administratives. Aussi doivent-ils également prôner le dialogue, la communication pour le règlement pacifique des conflits et pour une bonne cohabitation entre les parties.

Enfin pour que toutes ces actions soient effectivement mises en œuvre, il faut une véritable stratégie de gestion des ressources foncières par les populations afin que celles-ci apprennent à bien gérer les ressources restantes et leurs dispositions tout en évitant les débordements sur les limites de terrains.

Références bibliographiques

Akama E. M. et Genesis B. K. (2021). L'Impact des Conflits

Fonciers sur la Productivité des Terres : Preuves du Libéria, *Innovations for Poverty Action*, NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE, No.766, 14 p.

<https://aercafrica.org/old-website/wp-content/uploads/2021/10/PB766fre.pdf>

Babo A. (2006). Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 22 p.

https://www.academia.edu/62200399/Conflits_fonciers_De_l_ethnie_%C3%A0_la_nation/1000

Chauveau J.-P. (2001). *Mise en perspective historique et sociologique de la loi ivoirienne de Décembre 1998 sur le Domaine foncier Rural de la durabilité de l'agriculture de plantation villageoise*, Conférence internationale sur « l'avenir des cultures pérennes », Yamoussoukro, 5-9 Nov. 2001 <https://agritrop.cirad.fr/511716/>

Chauveau J.-P., Grajales J., Leonard E. (2020). *Introduction : foncier et violences politiques en Afrique pour une approche continuiste et processuelle*, Revue Internationale des études du développement, (N° 243), 7-35 pp.

https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers20-11/010079661.pdf

Gausset Q. (2008). L'aspect foncier dans les conflits entre autochtones et migrants au sud-ouest du Burkina Faso ; Edition Kathala, politique africaine » N 112, 52-66 pp.

https://scholar.archive.org/work/3rzp6yoqvfa4fk4f441b21pldm/access/wayback/https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=POLAF_112_0052&download=1

Koffi K. S., Afforo G. M. E., Assué Y. J.-A. (2021). Culture d'anacarde et émergence des conflits fonciers dans la sous-préfecture de bodokro (côte d'ivoire), Université Alassane Ouattara, Bouaké, COLLECTION PLURAXES / MONDE, 104-123 pp.

<https://edition-efua.acaref.net/wp-content/uploads/sites/6/2023/05/KOFFI-Kouame-Sylvain.pdf>

Kone M. (2006). Quelles lois pour résoudre les problèmes liés au foncier en Côte d'Ivoire ? Grain de sel n°36, Septembre-Novembre 2006, 2 p.

https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/p20_Le_dossier_KONE_VO_web_OK.pdf

Koutoua A. J.-P., Aloko N. J. et Loba Akou D. F. V. (2017). *La gestion du foncier au centre des conflits entre autochtones et migrants à Abouabou au sud-est de la Côte d'Ivoire*, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix HOUPHOUET BOIGNY, Abidjan, Côte d'Ivoire, 12 p. <https://shs.hal.science/halshs-02435461/document>

DIDR, 2017, Côte d'Ivoire : Les conflits fonciers en zone rurale, la division de l'information, de la documentation et des recherches, Paris, OFPRA, 44 p.

<https://fr.scribd.com/document/638725774/21-civ-conflits-fonciers>

Ouattara N. et Coffi J.-P. (1991). *Etude de cas de conflits*, CIREJ, Abidjan, 50 p. <https://shs.hal.science/halshs-02435461/document>

Ramdoo I. (2019). L'Afrique des ressources naturelles, In International Institute for Sustainable Development, 6 p.

<https://www.iisd.org/system/files/publications/afrique-ressources-naturelles-vanguardia-fr.pdf>